

**PROCES VERBAL
Séance du 10 octobre 2023**

Nombre de membres :		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
11	9	9

Le 10 octobre 2023, à 19h le Conseil Municipal d'Ozenx-Montestrucq s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, Alain LENGLET, affichée et transmise par voie électronique le 5 octobre 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU, Laëtitia BELLEGARDE, José AFONSO, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Jeannine CAMORS, Marie-Laure CASET, Florence DUCHAMPS et Vivien POUSTIS (*arrivé à 19h30*), conseillers municipaux

Excusés : Céline BELLANGER

Absents : Didier HOOG

Secrétaire de séance : Michel SARTHOU

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du CR des séances des 20 juin et 24 août 2023
- Travaux bâtiments communaux :
 - Projet d'aménagement de la mairie
 - Aménagement d'un local associations derrière la mairie
 - Aménagement de la bibliothèque dans l'ancienne mairie de Montestrucq
 - Aménagement des vestiaires : étude devis pour du rangement
 - Réparation poutre local chasseurs et du plafond de la sacristie (église de Montestrucq)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Questionnaire agricole
- Syndicat de Grèchez : adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement non collectif
- Réalisation enquête publique de voirie :
 - Cession chemin rural à Christophe DUCHAMPS
 - Incorporation de parcelles dans chemin rural dit de Baulon
- Informations diverses
 - Cérémonie du 11 novembre
 - Colis de Noël
 - Point bourses communales
 - Questions diverses

1) Réunion du conseil municipal : Ajout d'une délibération à l'ordre du jour (*Délibération n° 2023_10_10_01*)

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir un point à rajouter aux débats. Il s'agit de la prise en charge de la destruction de nids de frelons par la commune.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter ce point à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
8	0	0



PROCES VERBAL

Séance du 10 octobre 2023

2) Adoption des procès-verbaux des séances précédentes (Délibération n° 2023_10_10_02)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver les procès-verbaux des séances des 20 juin et 24 août 2023 qu'il a joints à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 20 juin et 24 août 2023

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

3) Travaux bâtiments communaux

a. Réaménagement mairie : lancement du projet (Délibération n° 2023_10_10_03)

Monsieur José AFONSO rappelle avoir proposé, lors d'une précédente séance, de réaménager les locaux de la mairie.

Il indique avoir rencontré le maître d'œuvre Thierry CONCHEZ BOUEYTOU qui a réalisé 2 propositions de plan d'aménagement de la mairie sous le préau attenant à la mairie actuelle, et les expose à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de lancer le projet de réaménagement de la mairie

Retient le plan n°1

Charge Monsieur AFONSO de faire chiffrer ce projet

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

19h30 - Arrivée de Monsieur Vivien POUSTIS

b. Aménagement d'un local de rangement pour les associations derrière la mairie

Monsieur José AFONSO rappelle avoir proposé, lors d'une précédente séance, de créer un local de rangement pour les associations et le mobilier de la salle des fêtes dans le hangar derrière la mairie.

Il indique avoir contacté Patrick CABÉ, maçon, mais ce dernier n'est pas disponible avant une année. Il a interrogé Guillaume CARRÈRE, un autre maçon, qui doit venir voir le chantier.

Avant d'aller plus loin, Monsieur AFONSO souhaite s'assurer que le Conseil Municipal est toujours d'accord pour la réalisation de ce local de rangement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide la poursuite de ce projet qui servira notamment à y entreposer les tables actuellement stockées dans la salle polyvalente, avec un avis défavorable de la commission de sécurité.

Michel SARTHOU précise que ce futur local devra être étanche.

Pour	Abstention	Contre
9	0	0



PROCES VERBAL

Séance du 10 octobre 2023

c. Déménagement de la bibliothèque dans l'ancienne mairie de Montestrucq

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé de déplacer la bibliothèque dans l'ancienne mairie de Montestrucq.

Il est prévu qu'il rencontre la responsable du MIX afin qu'elle confirme que le lieu pourrait être adéquat pour y organiser des animations. Il pensait qu'il l'aurait rencontrée afin de pouvoir en faire un retour aux élus, mais cette rencontre n'a pas encore pu avoir lieu.

Il ajoute que le local où est actuellement située la bibliothèque pourra être utilisé par l'école pour y stocker du matériel.

d. Aménagement de placards dans les vestiaires

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de placards pour les associations dans le vestiaire, ainsi que le devis établi par Joseph SARTHOU, menuisier.

Ce devis s'élève à 4 591,81 € TTC.

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide ce devis.

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

e. Local chasseur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de vérifier la solidité de la poutre dans le local des chasseurs. En effet, Laëtitia BELLEGARDE y a constaté de la poussière dessous, ce qui lui laisse penser qu'il y a peut être un problème (termites, humidité,...).

José AFONSO indique qu'il va falloir décoffrer la poutre pour en vérifier l'état.

f. Sacristie église de Montestrucq

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un chevron est en train de casser.

José AFONSO pense qu'il s'agit d'un problème d'humidité. Laëtitia BELLEGARDE va contacter Fabien LAHERRERE, charpentier, afin de réviser ce plafond.

4) Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) réalisé par le CCLO, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de compléter un questionnaire relatif au diagnostic agricole. Les élus s'emploient à compléter ce questionnaire. Certaines questions n'étant pas claires, Monsieur le Maire va contacter le bureau d'étude Toponymy, chargé de l'élaboration de ce PLUi.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée de ce document d'urbanisme.

Il rappelle le contexte et le cadre législatif, et notamment la loi Climat et Résilience qui a comme objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050 et avec des objectifs chiffrés de réduction dès 2027. La consommation des espaces doit donc être diminuée par 2 par rapport aux 10 dernières années.

Il expose le projet de trame urbaine prévu pour la commune.

Il explique que la définition qui a été retenue pour déterminer ce qu'est une trame urbaine est : un ensemble des espaces contigus comportant plus de 5 constructions à usage principal (habitat, activité économique ou équipement) distantes, les unes des autres de moins de 50 mètres, et présence d'un espace public et/ou d'équipements et/ou de l'assainissement collectif.

Au vu de cette définition, une seule zone a été retenue par le bureau d'étude : le bourg de Montestrucq.

Les élus doivent se retrouver pour travailler sur l'évolution de cette trame, et étudier la possibilité d'en créer une sur Ozenx. Pour cela, il y aura lieu de trouver la superficie qui a été consommée au cours des 10 dernières années.



PROCES VERBAL

Séance du 10 octobre 2023

5) Rapports sur le Prix et la Qualité des Services 2022 d'eau potable et d'assainissement non collectif du Syndicat de Gréchez (Délibération n° 2023_10_10_04)

Michel SARTHOU donne lecture des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement non collectif établis par le Syndicat de Gréchez, auquel la commune est affiliée.

Ces deux documents concernent l'exercice 2022 et ont été établis conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi sur le renforcement de la protection et de l'environnement qui fait obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport de l'exercice précédent.

Où l'exposé de Michel SARTHOU, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement non collectif établis au titre de l'exercice 2022 par le Syndicat de Gréchez, auquel la commune est affiliée,

N'émet aucune observation ni réserve sur ce rapport qui sera mis à la disposition du public en Mairie,

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Syndicat de Gréchez

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

6) Voirie : réalisation d'une enquête publique

Monsieur le Maire rappelle que Florence DUCHAMPS souhaitait acquérir un bout du chemin rural qui passe au droit de sa propriété et qui n'est plus utilisé. Il indique qu'il fallait au préalable s'assurer que cette cession n'enclave pas des parcelles, bien qu'il soit devenu impraticable.

Il précise donc avoir rencontré le Maire de l'Hôpital d'Orion qui confirme que l'ensemble des parcelles desservies par ce chemin, sont accessibles par l'Hôpital d'Orion.

Il est donc possible de réaliser l'enquête publique pour la cession de ce bout de chemin, mais également pour intégrer les parcelles B n°524 et 526 dans le chemin rural dit de Baulon qui passe au droit de la propriété de Mme MARTEUILH.

Michel SARTHOU indique avoir également constaté qu'au chemin Haurie, la parcelle A 557 située devant les propriétés de APPOLUNUS et de BOISSON appartient encore à Mme BERNET. Il y a lieu de vérifier si cette parcelle devrait être la propriété de la commune en vue d'un éventuel élargissement du chemin, ou céder aux riverains. Il existe un cas similaire au chemin du Moulin et de Toumazou, devant les propriétés de CASENAVE et de ZIRA.

Par conséquent, Monsieur SARTHOU propose de faire un point sur ces cas (et vérifier qu'il n'y en ait pas d'autres) avant de lancer l'enquête publique afin de tout y regrouper le cas échéant.

7) Prise en charge de la destruction des nids de frelons (Délibération n° 2023_10_10_05)

Monsieur le Maire prend conscience que les particuliers ne détruisent pas toujours les nids de frelons, ce qui peut engendrer des nuisances pour le voisinage.

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques et de limiter les dangers sanitaires liés aux piqûres de ces insectes, il propose que la commune prenne à sa charge la destruction des nids de frelons asiatiques et européens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de prendre à sa charge la destruction des nids de frelons asiatiques et/ou européens situés sur le territoire de la commune,



COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ - 34 -
PROCES VERBAL
Séance du 10 octobre 2023

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Mourenx-Orthez,
- Les administrés de la commune

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

Questions diverses

- Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie est fixée à 14h30 à Montestrucq. Comme chaque année, la commune offre le vin d'honneur.

- Colis de Noël

Il est décidé de renouveler cette action en faveur des aînés.

- Bourses communales

Il est décidé de renouveler cette action en faveur des étudiants. Un listing des étudiants susceptibles d'y prétendre est établi afin d'aller leur distribuer un tract d'information.

- Numérote

Monsieur le Maire indique avoir obtenu l'accord pour modifier la numérotation des habitations des chemins suivants :

- Chemin Lacrouts afin que la numérotation soit cohérente avec la partie du chemin située sur la commune d'Orthez-Sainte-Suzanne,
- Chemin Toumazou pour coordonner la numérotation des anciennes maisons, numérotées de façon séquentielles, avec les dernières qui ont été numérotées de façon métrique,
- La maison de Pierre LAPLACE est désormais numérotée route de Narp et non plus chemin du Moulin de Montestrucq, qui est en réalité un chemin privé, et ce afin de régler les problèmes de localisation, ce chemin étant trop souvent confondu avec le chemin du Moulin d'Ozenx.

- Entretien des espaces verts

Il est constaté que l'entreprise chargée d'entretenir les espaces verts de la commune n'entretient jamais le tour de la salle.

Il est demandé de faire un écrit à la CCLO afin que ce bout de terrain soit fait en même temps que le reste. Si cela est refusé, il faudra demander à l'entreprise BECAT, qui entretient le terrain de foot et les cimetières, de le faire.

- Pont commun avec l'Hôpital d'Orion

Michel SARTHOU informe l'assemblée que le pont xxx commun avec la commune de l'Hôpital d'Orion est en train de tomber.

Il a demandé à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez si sa réparation pouvait être prise à sa charge. Marc POMMES doit venir voir.

- Circulation chemin des Marges

Monsieur le Maire informe que la circulation va être limitée à 50 km/h à la demande des riverains.

- Remise en état du chemin Cabana

Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise LAFONT pour remettre en état le chemin Cabana. Ce devis s'élève à 23 596,80 € TTC.

Les élus trouvent le coût de ces travaux élevés, d'autant plus qu'ils estiment que ce chemin est praticable, d'autant plus qu'il n'est utilisé que par des agriculteurs.



**PROCES VERBAL
Séance du 10 octobre 2023**

- Bulletin municipal

Il est rappelé qu'il va bientôt falloir travailler sur le bulletin communal, et donc commencer à réfléchir aux différents articles à y faire figurer.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h30

La présente séance comprend **1** délibération(s) numérotée(s) de **1** à **5**.

N° délibérations	Objet
1	<u>Réunion du conseil municipal</u> : Ajout d'une délibération à l'ordre du jour
2	<u>Adoption des procès-verbaux des séances précédentes</u>
3	<u>Réaménagement mairie</u> : lancement du projet
4	<u>Rapports sur le Prix et la Qualité des Services 2022 d'eau potable et d'assainissement non collectif du Syndicat de Gréchez</u>
5	<u>Prise en charge de la destruction des nids de frelons</u>

Liste des membres présents :

- | | |
|----------------------------------|----------------------|
| - Alain LENGLET, Maire, | - Jeannine CAMORS, |
| - Michel SARTHOU, adjoint, | - Marie-Laure CASET, |
| - Laëtitia BELLEGARDE, adjointe, | - Florence DUCHAMPS |
| - José AFONSO, adjoint, | - Vivien POUSTIS |
| - Gabrielle AMESTOY, | |

Signatures :

Le Maire,

Alain Lenglet

Le secrétaire de séance,

Michel Sarthou

